

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-11-12-9

Séance du jeudi 8 décembre 2022

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 2022 AUX ECOLES ET COLLÈGES ALSACIENS POUR LES CLASSES DE DÉCOUVERTE, VOYAGES SCOLAIRES, VISITES MÉMORIELLES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à Nicole BEHA
COUCHOT Alain donne procuration à Karine PAGLIARULO
DEBES Vincent donne procuration à André ERBS
DELATTRE Cécile donne procuration à Isabelle DOLLINGER
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
DILIGENT Danielle donne procuration à Michèle ESCHLIMANN
DREYFUS Elisabeth donne procuration à Yves SUBLON
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à Sébastien ZAEGEL
GREIGERT Catherine donne procuration à Paul HEINTZ
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à Maxime BELTZUNG
HOERLE Jean-Louis donne procuration Jean-Claude BUFFA
JENN Fatima donne procuration à Sabine DREXLER
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à Christiane WOLFHUGEL
KRIEGER Laurent donne procuration à Marie-Paule LEHMANN
LORENTZ Michel donne procuration à Christelle ISSELE
MARTIN Monique donne procuration à Emilie HELDERLE
MATT Nicolas donne procuration à Frédéric BIERRY
MULLER Lucien donne procuration à Joseph KAMMERER

MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Monique HOULNE
OEHLER Serge donne procuration à Françoise BEY
PFEIFFER Pascale donne procuration à Jean-Philippe MAURER
RAPP Catherine donne procuration à Chantal JEANPERT
REYMANN Anne donne procuration à Anne TENENBAUM
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à Annick LUTENBACHER
SENE Marc donne procuration à Valérie RUCH
STRAUMANN Eric donne procuration à Brigitte KLINKERT
VETTER Jean-Philippe donne procuration à Philippe MEYER
VOGT Pierre donne procuration à Marie-France VALLAT

EXCUSES :

CLAUSS Robin, FUCHS Bruno, SITZENSTUHL Charles, VOGT Victor

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 213-2 du Code de l'éducation,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-5-1 du 28 mars 2022 relative au budget primitif 2022 des politiques en faveur de la jeunesse du sport, de la réussite éducative et du bilinguisme,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-3-8-2 du 20 juin 2022 relative à la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin n° CG/2009/12,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CD/2019/008,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Haut-Rhin n°CP-2019-10-8-1 du 15 novembre 2019,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 17 novembre 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions de fonctionnement pour un montant total de 21 431,50 €, réparties de la manière suivante :
 - o aux collèges publics et privés du Bas-Rhin figurant dans les annexes 1 et 2, pour les voyages et sorties scolaires vers les lieux de mémoire pour un montant de 16 631,50 €,
 - o aux collèges et écoles publics et privés du Haut-Rhin figurant dans l'annexe 3 pour les sorties scolaires avec nuitées à hauteur de 4 800 €.

- Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O006	P207E01	T50	(3455) 65-657382-221	15 032,50 €
P207	O006	P207E01	T51	(2278) 65-65748-221	1 599,00 €
P207	O006	P207E01	T52	(2278) 65-65748-221	4 800,00 €
TOTAL					21 431,50 €

Les subventions seront versées aux collèges et aux écoles en une seule fois

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité